

véloTANGO
LES VELOS DE NIMES METROPOLE

GUIDE VELO



SOMMAIRE

LES SERVICES véloTANGO	3	L'UTILISATION DU VELO	11
La location de vélos	3	Les équipements obligatoires du vélo et du cycliste	11
Les consignes à vélo	3	Le contrôle du vélo avant utilisation	11
Conseils et accompagnements	3	L'entretien du vélo	12
véloTANGO PRO	3	SECURISER, STATIONNER ET GRAVER SON VELO	14
LES AVANTAGES DU VELO	4	Les consignes véloTANGO	14
Un meilleur bien-être	4	Les box individuels	14
Des temps de trajet réduits	4	Les arceaux vélos	14
Le vélo pour le climat	4	CIRCULER A VELO	15
Les économies	4	Les règles d'or de la circulation à vélo	15
Le vélo c'est la liberté	4	Les panneaux de signalétique	15
CONSEILS A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE	5	LES ITINERAIRES CYCLABLES	16
Choisir son VAE	5	Les aménagements cyclables	16
Sa batterie	5	Circuler dans la ville de Nîmes	16
Son système de freinage	6	Géovélo, Le GPS vélo	17
Son système antivol	7	L'intermodalité	17
LES AIDES & SUBVENTIONS	8	ACTUALITES	18
L'aide de la région Occitanie	8	CONTACTS UTILES	19
Les aides de l'État	9	Les associations vélos	19
Coup de pouce vélo	10	Les professionnels du cycle	19
		L'opérateur véloTANGO	19

LES SERVICES véloTANGO

Créé en 2014, véloTANGO est le service vélo de Nîmes Métropole. 530 vélos sont disponibles à la location dont 410 à assistance électrique. Afin d'accompagner le développement de la pratique du vélo sur le territoire, véloTANGO propose divers services à destination du grand public et des acteurs économiques. Un espace véloTANGO est situé à la Gare de Nîmes - Feuchères.

La location de vélos

L'Espace véloTANGO vous propose trois types de vélo pour des locations allant d'1 journée à 1 an :

- vélo à assistance électrique
- vélo classique
- vélo pliant

Comment louer un vélo ?

Sur le site internet www.velotango.fr, suivez les étapes d'abonnement. Récupérez ensuite votre vélo à l'Espace véloTANGO.

A l'Espace véloTANGO, venez avec un RIB, votre moyen de paiement (CB, espèce ou chèque) ainsi qu'une pièce d'identité pendant les heures d'ouverture.

Les consignes à vélo

véloTANGO vous propose trois lieux de stationnement sécurisé pour votre vélo disponible à la journée ou par abonnement :

- Consigne en gare de 110 places
- Consigne P+R A54 / Caissargues de 16 places
- Consigne P+R Parnasse de 16 places

Comment souscrire à un abonnement consigne ?

Rendez-vous à l'Espace véloTANGO muni de votre moyen de paiement (CB, espèce ou chèque) ainsi qu'une pièce d'identité pendant les heures d'ouverture.

Conseils et accompagnements

véloTANGO propose différents services autour du vélo :

- Le gravage de vélo pour sécuriser au maximum votre vélo contre le vol.
- Les conseils à l'achat de votre vélo afin de vous orienter vers le produit le plus adapté à votre utilisation ainsi que les aides disponibles.
- Les conseils à l'entretien de votre vélo pour vous permettre de garantir le bon fonctionnement et votre sécurité lors de l'utilisation de votre vélo.
- Les conseils d'itinéraires afin de choisir des parcours plus adaptés à l'utilisation du vélo.
- Les stages de remise en selle vélo afin de vous aider à circuler en toute sécurité sur le territoire de Nîmes métropole.

véloTANGO PRO

véloTANGO accompagne les entreprises engagées dans une démarche de Plan de Mobilité vers des solutions de déplacements plus éco-responsables et plus particulièrement, d'encourager les salariés à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet www.velotango.fr

LES AVANTAGES DU VELO



Un meilleur bien-être

Rouler 5 fois à vélo par semaine, pendant 30 minutes pour ses trajets domicile-travail favorise l'état de forme général.



Des temps de trajet réduits

60% des trajets de moins de trois kilomètres sont réalisés en voiture, alors que le vélo s'avère plus rapide en ville sur des trajets de 5 kms (15 km/h de moyenne pour le vélo contre 14 km/h pour la voiture).



Le vélo pour le climat

Les transports sont les premiers émetteurs de gaz à effet de serre en France. Privilégier le vélo à la voiture constitue un bienfait pour l'environnement.



Les économies

À vélo, pas besoin de faire le plein, pas de taxes, peu de frais d'entretien ou de réparation, pas de parking coûteux... L'investissement pour l'achat d'un vélo est moins important que pour une voiture et son prix est amorti dès la première année.



Le vélo c'est la liberté

Que l'on soit jeune ou plus âgé, le vélo permet à tous d'être autonome, de ne pas dépendre d'un tiers pour se déplacer. Avec le vélo, chacun peut se rendre où il veut, quand il veut, de jour comme de nuit.

CONSEILS A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Sa motorisation

MOTEUR ROUE AVANT	MOTEUR PEDALIER	MOTEUR ROUE ARRIERE
Plats ou à faible dénivelé et urbain	Tout type de terrain Sensation de conduite	Plats et urbain
Sensation de traction	Naturel, se rapproche d'un vélo classique Principaux avantages	Sensation de poussée
Facile d'utilisation et peu d'entretien à réaliser	Excellente répartition des masses	Mobilité accrue pour une conduite dynamique
Changement de vitesse aisée	Couple moteur bien supérieur à celui d'un autre moteur	Pas d'effet de patinage
Comptabilité avec certains éléments limitée	Nécessité d'arrêter de pédaler pour passer les vitesses.	Changement de roue contraignant
Changement de roue contraignant	Garde au sol basse Entretien régulier	

	MOTEUR ROUE AVANT	MOTEUR PEDALIER	MOTEUR ROUE ARRIERE
Fréquencesur le marché	++	+++	+
Coût	+	++	+

Sa batterie

La batterie est un des éléments les plus importants dans le choix d'un vélo à assistance électrique.

	BATTERIE A L'ARRIERE DU TUBE DE SELLE	BATTERIE SOUS PORTE BAGAGE	BATTERIE SUR CADRE
Avantages	Compacte pour des vélos pliants	Equilibre le vélo avec moteur avant	Abaissement du centre de gravité
Inconvénients	Maniabilité du vélo Incompatibilité avec certains sièges bébé	Incompatibilité de certains accessoires	

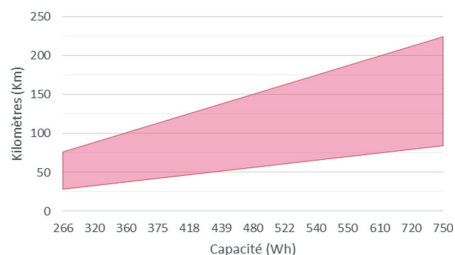
CONSEILS A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La capacité d'une batterie de vélo électrique s'exprime en Watts/heure qui correspond à la tension exprimée en volts (V) multipliée par l'ampérage exprimé en ampères (A) :

Capacité (Wh) = Tension (V) x Ampérage (A)
La tension la plus fréquente est 36 volts.

Plus la capacité est élevée, plus l'autonomie théorique de la batterie du vélo est grande :

Kilomètres théoriques en fonction de la capacité de batterie VAEz



* Graphique pour un vélo au sens de l'article R. 311-1 du code de la route non exhaustif.

Chaque marque de vélo optimise son système d'assistance électrique. Le graphique ci-dessus n'est donc pas une représentation réelle des autonomies en fonction de la capacité de la batterie du vélo.

L'autonomie de la batterie dépend de nombreux facteurs. Nous pouvons citer par exemple le profil du parcours (plat, relief...), le type de parcours (urbain, tout terrain...), le type et le poids du vélo, le type de pneus ou encore le climat (vent, froid...). Il reste donc très difficile de prévoir l'autonomie réelle d'une batterie.

Les batteries au Lithium Ion sont les plus courantes sur le marché. Outre leur robustesse, ces batteries peuvent être rechargées quand on le souhaite. Il n'est pas nécessaire d'attendre que celle-ci soit complètement vidée pour la recharger.

Son système de freinage

La qualité du freinage est un point essentiel dans le choix d'un vélo. Il est important de prendre en considération la vitesse d'un vélo à assistance électrique et donc le rôle du système de freinage. Un freinage puissant permettra au cycliste de ralentir suffisamment et à temps pour éviter un obstacle.

	FREIN A PATIN	FREIN A DISQUE MECANIQUE	FREIN A DISQUE HYDRAULIQUE
Réactivité	+	++	+++
Efficacité	+	++	+++
Besoin d'entretien	+	++	+++
Facilité d'entretien	+++	++	+

Sa taille

Taille du cycliste	Taille du vélo
< 160 cm	XS
160 - 165 cm	XS / S
165 - 170 cm	S
170 - 175 cm	M
175 - 180 cm	M / L
180 - 185 cm	L
185 - 190 cm	XL
> 190 cm	XL / XXL

Le tableau ci-dessus est à titre indicatif. Chaque marque de vélo possède un référentiel pour la taille de vélo. Vous pouvez généralement retrouver le guide des tailles sur le site internet de la marque de vélo ou auprès d'un vélociste.

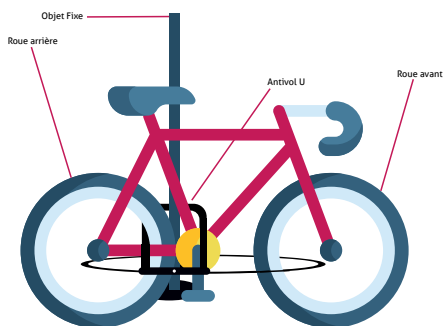
CONSEILS A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Son système antivol

Pour sécuriser correctement son vélo il est nécessaire de respecter quelques règles.

Premièrement, il faut utiliser la bonne technique d'attache. L'antivol doit sécuriser le cadre et la roue arrière sur un point fixe. Il est nécessaire d'attacher la roue avant avec par exemple un câble qui viendra se fixer à l'antivol.

En second, il est essentiel d'utiliser un antivol vélo résistant, de préférence en forme de U, de chaîne ou pliant.



Enfin, il faut toujours attacher votre vélo, même si c'est pour un court instant et même dans un lieu privé tel qu'une cour, une cave ou un garage. La vigilance est essentielle pour éviter le vol.

Vous pouvez retrouver un test d'antivol réalisé par la commission antivol de la Fédération française des usagers de la bicyclette à l'adresse suivante :

<https://www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/tests-antivols-fub.rub-23/>



LES AIDES & SUBVENTIONS

L'aide de la région Occitanie

Depuis le 1er janvier 2019, la région Occitanie a mis en place un dispositif « éco-chèque mobilité » pour inciter les concitoyens à acheter un vélo à assistance électrique neuf.

Pour bénéficier de cette aide, plusieurs critères sont à respecter.

Le demandeur :

- Doit être une personne physique majeure.
- Doit justifier de sa résidence principale en région Occitanie
- Doit être non imposable ou avoir un quotient familial à 14%
- Ne doit pas avoir déjà bénéficié de cette aide

Le cycle :

- Doit être un cycle à assistance électrique NF EN 15194 « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres/heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » et doté d'une batterie sans plomb
- Doit avoir été acheté auprès d'un professionnel exerçant son activité en région Occitanie
- Ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une aide à l'acquisition au titre du présent dispositif

Jusqu'à 150€ d'aide !

Un montant forfaitaire de 100 euros + un bonus sécurité de 50€ si l'on est non imposable et que l'on a acquis du matériel de sécurité spécifique à l'utilisation du vélo (exemple : casque, kit de protections, kit éclairage, gravage, antivols...).

Modalités :

- l'achat du vélo à assistance électrique a été effectué à compter du 1er janvier 2019 (date de facturation)
- le dossier complet a été constitué sur la plate-forme de dépôt dédiée dans les 6 mois suivant la date d'acquisition du cycle
- le bénéficiaire s'engage à ne pas vendre le vélo à assistance électrique dans les 12 mois suivant son acquisition

Pour obtenir cette aide, vous devez remplir un formulaire en ligne sur le site de la région Occitanie :

<https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-velo-a-assistance-electrique#formulaire>

Région Occitanie
Direction Générale Déléguée Infrastructures
et Mobilités
Eco-chèque mobilité VAE
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
Téléphone : 05 61 39 65 67

LES AIDES & SUBVENTIONS

Les aides de l'état

Le bonus vélo à assistance électrique

L'article D251-2 du code de l'énergie fixe les conditions d'attribution de cette aide de l'État: « Une aide, dite bonus vélo à assistance électrique, est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu du foyer fiscal de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, qui acquiert un cycle à pédalage assisté [...]. Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une seule fois. »

Si la date de facturation est antérieure au 01/06/2020, le montant de cette aide complète le montant de l'aide allouée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales sans jamais lui être supérieur et ne peut avoir pour effet de porter le cumul des deux aides au delà du plus faible des deux montants suivants :

- 20% du coût d'acquisition toutes taxes comprises (hors options et accessoires)
- 200 euros

Si la date de facture est postérieure ou égale au 01/06/2020, le montant de l'aide est identique au montant de l'aide allouée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales dans la limite de 200 euros.

Le cycle doit être acheté neuf, ne doit pas être alimenté par une batterie au plomb. Il doit également être un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route : « Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ».

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à ne pas revendre son vélo avant un an.

La demande d'aide doit être effectuée via un formulaire accessible sur le site internet de l'agence de services et de paiement (ASP).

Le formulaire renseigné doit être transmis à la direction régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP) Grand Est, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- copie de la facture d'achat du vélo
- copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat effectué en 2020, il s'agit de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- copie de la preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale pour l'achat du vélo
- relevé d'identité bancaire du bénéficiaire
- La demande doit être effectuée au maximum dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo

D'après le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

LES AIDES & SUBVENTIONS

Coup de pouce vélo

Afin d'inciter les français à faire du vélo, l'Etat a mis en place l'opération Coup de Pouce Vélo.

<https://coupdepoucevelo.fr>

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de 50 euros pour faire réparer son vélo.

Pour bénéficier de cette aide, il faut suivre les étapes suivantes :

- Contacter le réparateur référencé sur la plateforme par téléphone ou mail pour prendre rendez-vous. Il est nécessaire de préciser au moment de votre inscription votre nom, prénom, date et lieu de naissance, code postal de résidence et numéro de téléphone portable.
- Vous rendre chez votre réparateur référencé avec votre vélo en se munissant d'un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour)
- Vous munir de votre téléphone portable car un code SMS vous sera envoyé
- Seules les réparations sont prises en charge, les améliorations ou la customisation du vélo n'entrent pas dans ce cadre.

Grace à ce dispositif, vous pouvez également bénéficier gratuitement d'une séance de remise en selle. Des conseils techniques et pratiques vous seront prodigués durant ce cours.

Pour profiter de cette séance, il faut :

- Vous pré-inscrire idéalement sur la plateforme afin de faciliter les démarches d'accueil des vélo-écoles ou moniteurs indépendants référencé(e)s
- Contacter par téléphone ou par mail la vélo-école ou le moniteur de votre choix pour prendre rendez-vous. Lors de cet entretien, le moniteur ou la monitrice peut être amené(e) à vous poser des questions sur vos besoins de remise en selle et vous présenter le déroulé d'une séance-type
- Si vous possédez un vélo en bon état, vous vous rendez à la vélo-école avec ce dernier. Sinon, merci d'en informer la vélo-école ou le -moniteur dès la prise de rendez-vous pour un éventuel prêt
- Apporter un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour)
- Préciser au moment de votre inscription votre Nom, Prénom, date & lieu de naissance, code de postal et numéro de téléphone portable
- Vous munir de votre téléphone portable : un code SMS vous sera envoyé à la fin de votre séance, pour permettre au moniteur de la valider

Cette aide est valable jusqu'au 31 décembre 2020.



L'UTILISATION DU VELO

Les équipements obligatoires du vélo et du cycliste

Équipements obligatoires / Équipements recommandés



Source : dépliant de la sécurité routière

Le contrôle du vélo avant utilisation

Le contrôle du vélo est essentiel avant toute utilisation. Cette étape permet de garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi que le bon fonctionnement des équipements.

Pour cela, les différents points ci-dessous sont à contrôler :

- Les freins : il faut effectuer un contrôle visuel des câbles de frein, ils ne doivent pas être effilochés, ainsi que vérifier l'usure des patins de frein. Un témoin comme sur les pneus

est présent sur les patins pour indiquer son usure. Le bon fonctionnement des freins doit être testé avec un actionnement des leviers de freins.

- La transmission : Le système de transmission (chaîne, courroie, cardan) doit être propre et fonctionnel. L'état des câbles et gaines doit être contrôlé. Il faut également tester le passage des vitesses.
- Les pneus : Il faut vérifier la pression des pneus avant chaque sortie. Si la bande de roulement de votre pneu est lisse ou qu'il est craquelé sur les flancs, vous devez le changer.
- Les roues : il faut contrôler le voilage des roues ainsi que vérifier si un rayon n'est pas cassé.
- La présence des catadioptres : Un catadioptre doit être présent sur chaque roue du vélo ainsi que sur chaque pédale.
- L'éclairage : Il doit être fonctionnel, c'est un élément à vérifier avant chaque sortie à vélo. Chaque éclairage doit être composé d'un feu et d'un catadioptre.
- L'avertisseur sonore : Cet équipement doit être fonctionnel.
- La position de la conduite : Votre confort sur le vélo dépend de votre position et votre assise. Il faut ajuster votre hauteur de selle et l'inclinaison de votre guidon à votre convenance. Si vous n'êtes pas très à l'aise sur le vélo, régler votre hauteur de selle afin de toucher le sol avec vos pieds.

L'UTILISATION DU VELO

L'ENTRETIEN DU VÉLO

L'équipement de mobilité doit être entretenu afin de garantir le fonctionnement durable et la sécurité. Cet entretien doit être réalisé au minimum une fois par mois.

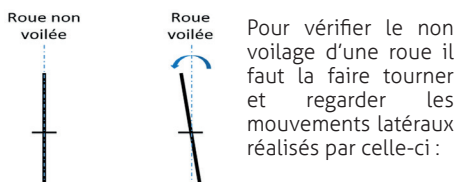
Pour cela :

- Réaliser un nettoyage du vélo en respect des équipements. Dans un premier temps il est nécessaire de réaliser un nettoyage en gros du vélo avec un jet d'eau et une éponge. Cela permettra de supprimer la boue, les saletés et la poussière. Le karcher est déconseillé car la puissance du jet pourrait entraîner une détérioration des équipements.
- Ensuite il est nécessaire de réaliser un dégraissage du matériel. Cela permettra de supprimer les dépôts gras sur le système de transmission, les jantes et les axes de roue. Une transmission à chaîne est composée des pignons arrière, des plateaux, du dérailleur et de la chaîne. Pour cela il faut utiliser un dégraissant à pulvériser, laisser agir 5 minutes et frotter avec une brosse à poil souple.
- Suite au dégraissage il faut rincer le vélo puis le sécher avec un chiffon sec. Pour finir le nettoyage il est important de lubrifier légèrement la transmission et les roulements.



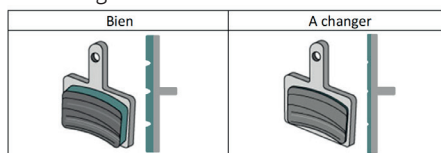
Pour un vélo à transmission à courroie, le dégraissage et la lubrification ne doivent pas être réalisés. Pour une transmission par cardan, un entretien bi annuel de cet élément doit être réalisé par un professionnel.

- Vérifier le voilage de roue.



Un voilage de roue pourrait engendrer une usure prématurée du système de frein, du pneu et en général de la roue du vélo. Un important voilage nécessite le remplacement de la jante. Cette opération technique de dévoilage doit être réalisée par un professionnel.

- Régler le système de freinage. Tout d'abord il est essentiel de vérifier l'état des plaquettes ou des patins de frein. Dans les deux cas ce matériel est composé d'une partie métallique et de la partie d'usure. Si cette partie d'usure n'est presque plus disponible il est nécessaire de changer l'élément :



Si la partie d'usure n'est pas usée mais que les freins ne sont plus aussi efficaces qu'au début il est possible de tendre le câble de frein.

L'UTILISATION DU VELO

Pour le réglage il faut dévisser la partie 1 pour tendre le câble et visser la partie 2 contre le levier de frein noir.



- Régler ses vitesses. Les vitesses doivent passer de l'une à l'autre sans accros et sans résistance. Celles-ci ne doivent pas sauter lors du pédalage. L'opération de réglage de vitesse est une opération minutieuse et nous vous conseillons de vous tourner vers un vélociste professionnel.
- Vérifier la pression de vos pneus. La pression de pneu est un élément de sécurité important pour la circulation à vélo. Vous pouvez trouver ci-dessous une indication des pressions :

VELO DE VILLE	VTT	VELO DE ROUTE
Entre 3,5 et 5 bars	Entre 1,8 et 2,5 bars	Entre 6 et 8 bars

La pression dépend de plusieurs facteurs tels que le poids, la section du pneu (la largeur) ou le type de vélo. Les pressions adéquates sont la plupart du temps indiquées sur le flanc du pneu.

- Contrôler les serrages et des équipements. Il faut vérifier occasionnellement si les différents éléments et équipements sont bien serrés. Il n'est pas nécessaire de forcer outre mesure pour que ces différents soient parfaitement maintenus et que votre sécurité soit assurée. Attention donc aux éléments

plastiques qui, trop serrés, pourraient se casser.

- Contrôler les équipements du vélo. Pour finir il est nécessaire de contrôler le bon fonctionnement et la bonne fixation des équipements lié au vélo (antivol, sacoche...)



SECURISER, STATIONNER ET GRAVER SON VELO

Le lieu de stationnement d'un vélo est important afin d'éviter tout risque de vol ou de dégradation du matériel.

La solution la plus sécurisante est de stationner votre vélo dans un lieu privé et sécurisé. De plus le lieu doit être à l'abri des conditions climatiques. Cela permet de sécuriser le vélo contre le vol, la dégradation volontaires et les dégradations dues au climat ainsi que de garantir sécurité et fonctionnalité du matériel.

Si votre vélo n'est pas protégé contre le soleil, les fortes chaleurs ou encore contre le climat hivernal, vous pouvez utiliser une housse de protection pour le protéger.

Il est déconseillé de le stationner sur la voie publique, en extérieur à la vue de tous, ce qui augmente le risque de vol de votre vélo.

Afin de sécuriser son vélo pensez au marquage Bicycode !

Le gravage d'un numéro unique est réalisé sur le cadre de votre vélo. Ce numéro est également enregistré avec vos coordonnées dans une base de données nationale.

Ce système permet de prévenir le vol et de retrouver plus facilement votre vélo en cas de vol. Retrouvez toutes les informations ainsi que les opérateurs réalisant le gravage sur le site internet

<https://www.bicycode.org/>

A partir du 1er janvier 2021, les vélos vendus par un professionnel du cycle, qu'ils soient neufs ou d'occasion, devront obligatoirement être marqués afin de lutter contre le recel de vélos.

Les consignes véLOTANGO

VéLOTANGO vous propose 3 consignes sécurisées avec un accès par badge via un abonnement à la journée, au mois ou à l'année :

- Consigne en gare de 110 places
- Consigne P+R A54 / Caissargues de 16 places
- Consigne P+R Parnasse de 16 places

La prise d'abonnement peut être réalisée à l'Espace véloTANGO en gare SNCF de Nîmes.

Les BOX INDIVIDUELS

Ces box sont accessibles gratuitement et l'utilisateur devra utiliser un cadenas personnel pour la sécurisation.

Abris	Box	Adresse
Nîmes -Grezan	4	745 Avenue Frédéric Bartholdi, 30000 Nîmes
Nîmes - Calvas	4	1598 Chemin de Ventabren, 30000 Nîmes
Fons	2	Fons - St Mamert, Avenue de la Gare, 30730 Fons
Milhaud	2	Milhaud, Rue des Amandiers, 30540 Milhaud
St Génies de Malgoires	4	4 Rue Victor Hugo, 30190 Saint-Geniès-de-Malgoirès
Nîmes – St Césaire	2	Gare de Saint-Césaire, Route de Rouquairou, 30900 Nîmes

Les arceaux véLOS

400 arceaux ont été installés dans le cœur de ville pour stationner son deux-roues facilement. L'utilisation d'un antivol est indispensable pour sécuriser son vélo. Ils sont localisables via :

<https://extranet.nimes.fr/website/extranet/AGS/Internet/?affichecouche=depotCycl>

CIRCULER A VELO

Les règles d'or de la circulation à vélo

Pour votre sécurité, utilisez les voies dédiées aux cyclistes.

- Prendre votre place sur la route et rouler à 1m de distance du bord de la route.
- Se positionner au milieu de la chaussée lors des différentes intersections et utiliser les sas à vélo au feu tricolore lorsqu'ils sont tracés.
- Toujours tendre le bras pour indiquer la direction vers laquelle on se dirige.
- Ne pas doubler des véhicules par la droite.
- Rouler sur le trottoir est interdit. Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à y circuler.
- Dans les zones de rencontres (ex : place ou rue piétonne), adaptez votre allure et avancez au pas.
- Ne pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée.
- Respecter une distance de sécurité selon votre vitesse. Pour une vitesse de 25Km/h il est nécessaire de garder une distance minimum de 14m avec le véhicule précédé.
- Ne jamais se positionner dans un angle mort d'un véhicule, il faut être visible en permanence du conducteur de l'automobile.
- Ne pas hésiter à signaler sa présence en utilisant votre dispositif sonore.
- Redoubler d'attention, le danger peut venir à tout moment (piéton, portière, bus etc...).

Les panneaux de signalétique



Accès interdit au vélo



Avertissement indiquant la présence de cyclistes pouvant traverser.



Indication de début et fin de piste ou bande cyclable obligatoire réservée aux cycles non motorisés.



Indication de début et fin d'une piste ou bande cyclable recommandée et réservée aux cyclistes.



Indication de début et fin d'une voie verte destinée aux piétons et cyclistes non motorisés.



Indication d'autorisation pour un cycliste de franchir la ligne d'arrêt du feu rouge pour la direction indiquée par la flèche. Attention à laisser la priorité aux usagers ayant le feu vert (piétons et automobilistes).



Indication d'une zone de rencontre entre les cyclistes, les piétons et les véhicules motorisés où la vitesse est limitée à 20Km/h.



Indication de début d'une voie à sens unique pourvue d'un double sens cyclable.

LES ITINERAIRES CYCLABLES

Les aménagements cyclables

La piste cyclable

Cette voie de circulation séparée physiquement de la chaussée est réservée uniquement aux cyclistes.

La bande cyclable

La bande cyclable est une voie de circulation incluse sur la chaussée et délimité par un marquage. Elle est réservée uniquement aux cyclistes.

La voie verte

Cette voie est réservée à la circulation d'engins non motorisés. Vous pourrez donc croiser des piétons, rollers, cavaliers...

L'aire piétonne

L'aire piétonne est autorisée à la circulation des vélos (sauf arrêté contraire) à la vitesse du pas ou vélo à la main. La priorité est au piéton.

La zone 30

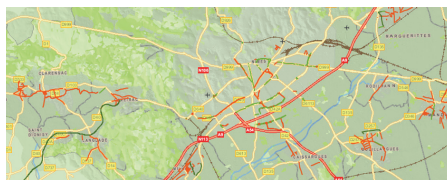
Cette zone n'est pas réservée au vélo mais est propice à la circulation en raison de la vitesse limitée de circulation des engins motorisés. Il est interdit de rouler à vélo sur les trottoirs à l'exception des enfants de moins de 8 ans.

CIRCULER DANS LA VILLE DE Nîmes

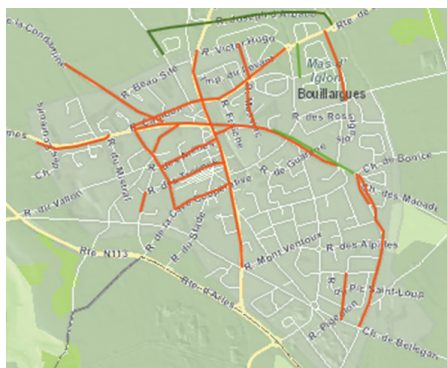
La carte des aménagements cyclables est visible sur le site de la ville de Nîmes à l'adresse :

<https://extranet.nimes.fr/website/extranet/AGS/Internet/?affichecouche=pisteCycl>

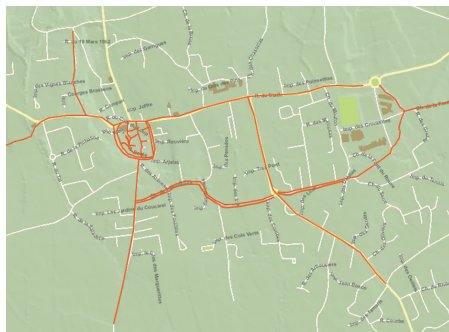
Sur cette carte vous pouvez également retrouver les aménagements cyclables du territoire de Nîmes Métropole :



Avec par exemple, plus en détail :



LES ITINERAIRES CYCLABLES



Géovélo, Le GPS vélo

Géovélo est une application GPS pour se déplacer à vélo. Il vous guide le long d'un itinéraire en vous proposant un chemin adapté à votre pratique du vélo, à vos souhaits et à vos besoins (du plus sécurisé au plus rapide). Vous pouvez également consulter la carte et enregistrer vos trajets préférés.

Géovélo est disponible sur IOS et Android. Géovélo dispose également d'un site internet et on peut télécharger des traces GPX de son parcours.



L'INTERMODALITÉ VÉLO – TRANSPORT EN COMMUN

Les vélos sont admis dans les BHNS en dehors des heures de pointe définies comme suit : de 7h00- 9h00 et 15h30 – 17h30.

Les cyclistes sont invités à monter par la porte arrière et à tenir leur vélo dans l'espace arrière du bus.

Il est possible également de prendre son vélo dans les TER de la région.

Le vélo pliant est le vélo parfait pour favoriser l'intermodalité. Il entre dans un coffre de voiture si l'on covoiture ou si l'on veut échapper à la congestion du centre-ville.



NOUVEAUTÉS/ACTUALITÉS

200 nouveaux vélos à assistance électrique

Afin de favoriser l'utilisation du vélo sur son territoire et l'accès au service véloTANGO, Nîmes Métropole a acheté 200 nouveaux vélos à assistance électrique. Depuis janvier 2020, la flotte de vélos disponibles s'élève à 630, dont 510 à assistance électrique permettant d'accéder à l'ensemble des quartiers nîmois. Pour la livraison de ces 200 nouveaux vélos, Nîmes Métropole a continué à faire confiance au constructeur français Arcade Cycles basé en Vendée.

La T2 rime avec vélo

Inauguré en janvier 2020, la ligne de trambus T2 est également une piste cyclable. Elle relie le CHU Caremeau à la Gare de Nîmes-Feuchères. Il est prévu que cette ligne soit prolongée jusqu'à la salle de concert de Paloma à l'horizon 2021. Afin de cohabiter en harmonie, il est important de respecter les règles de sécurité à vélo.

Au cours de l'année 2020, de nouvelles voies cyclables vont voir le jour à Nîmes, sur les boulevards Natoire et Salvadore Allende, ainsi que dans les différentes communes de l'agglomération nîmoise.



CONTACTS UTILES

Les associations vélos

Crocovélo

1 rue Jean-Baptiste Godin – 30900 Nîmes
crocovelonimes@fubicy.org
@crocovelonimes
<http://www.fubicy.org/crocovelonimes/index.html>
06 11 23 18 40

ESAT Elisa

690 rue Maurice Schumann - 30000 Nîmes
04 66 05 10 11 / elisa30@ipsis.org

La Fub

12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg
03 88 75 71 90 / contact@fub.fr
@FUBleveloauquotidien
<http://www.fubicy.org/>

Les professionnels du cycle

Bike-Vélo-Test

84 avenue Kennedy - 30900 Nîmes
06 73 96 83 12
Bike-Vélo-Test / @bikevelotest
Spécialiste vélo de route, réparation, entretien
et montage à la carte vélo haut de gamme

Culture Vélo

200 rue Paul Laurent – 30900 Nîmes
04 66 28 92 89
Culture Vélo NIMES / www.culturevelo.com/-Nimes
Vente de vtt, vtc, vélo route, vélo urbain, VAE,
vélo enfant, vente d'articles de sport et de
loisir, de produit diététique, réparation toutes
marques, étude posturale, location de vélo

Cycle PASSIEU

2040 Avenue Marechal Juin - 30900 Nîmes
04 66 21 09 16
Cycles Passieu / www.cyclespassieu.com
Vente de vélo de route, VTT VAE, BMX, vélo
enfant, réparation toutes marques, montage à
la carte, étude posturale

Cycles Suard

Rue carrière vieille - 30190 Saint Chaptès
04.66.03.77.81
Vente vélo neuf et d'occasion, réparation
toutes marques

Cycle VPV

165 avenue Jean Prouvé - 30000 Nîmes
04 66 36 16 27

Cycles Motos Grousset

21 Rue Traversière - 30900 Nîmes
04 66 23 38 84
Grousset cycles Nîmes / www.groussetcycles.com
Vente de vélo d'occasion (sauf VAE), réparation
toutes marques

Le K fait du vélo by Rebour

41 rue Emile Jamais - 30900 Nîmes
04 66 21 20 20
Le K fait du vélo by Cycles Rebour / www.cyclesrebour.com
Vente de vélo, réparation toutes marques,
marquage antivol Recobike, espace café/
détente

Mondovélo

105 rue du Père Brottier - 30900 Nîmes
04 66 29 06 90
Mondovélo Nîmes / Sport 2000 Nîmes
Vente de vélo neuf VTT, tout suspendu, route,
vélo de ville et VTC, spécialiste VAE, réparation
de vélo toute marque.

CONTACTS UTILES

Morgan's Cycles

30 Rue de l'Agau - 30000 Nîmes
04 66 21 09 45
Morgan's Cycles / @morgancycles
Spécialiste vélo urbain et gravel, vente vélo
neuf, réparation toutes marques

Mud Panther Bicycles

8 avenue des argonautes - 30128 Garons
07 70 70 07 88 /
Mud Panther Bicycles
Vente de VAE, montage de vélo sur mesure
en titane et en carbone, Réparation toutes
marques

Rondos Cycles Shop

2503 Route de Montpellier - 30900 Nîmes
04 66 26 54 66
Rondos cycles shop / @rondoscyclesshop
Spécialiste entretien des suspensions et étude
posturale
Vente vélo route, vtt, vae, ville, réparation
toutes marques

Workshop Bikes 30

1 bis Avenue de la Vistrenque - 30132
Caissargues
04 66 01 97 93
Workshop Bikes 30 / @workshopbikes30
Vente vélo neuf et occasion, électrique, vtt,
route, enfant, bmx. Réparation toutes marques

Décathlon

155 Rue Paul Laurent - 30900 Nîmes
04 66 29 02 22

Intersport Nîmes

63 Place Andre Bazile - 30900 Nîmes
04 66 70 22 99

GO SPORT

400 av. du docteur Claude B. - 30900 Nîmes
04 66 28 73 15





Espace véloTANGO

Gare SNCF de Nîmes
1 boulevard Sergent Triaire
+33 (0)4 66 38 59 43
velotango@cykleo.fr - www.velotango.fr